



FICHE D'INSCRIPTION PAR ENFANT CANTINE SCOLAIRE DE LOISY

MAI 2019

A retourner au plus tard le VENDREDI 12 AVRIL 2019

à l'Agence Postale Communale, tél : 0385270437

(ouverte : lundi et samedi 9h00 à 11h50 - mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h20)

ou à déposer dans la boîte aux lettres grise « CANTINE » située à droite de l'agence.

Nom et Prénom :

Fréquentera le restaurant scolaire de LOISY

PRIX DU REPAS :

- **Enfant : 4,30 € (Régulier : minimum 1 fois par semaine avec cotisation annuelle 25 €
ou 35 € à partir de 2 enfants)**

5,20 € (occasionnel : moins d'une fois par semaine sans cotisation)

- **PAI sans repas, : 2,10 €**

- **Adulte : 5,60 €**

EN MAI 2019, sera présent (entourez les jours)

Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi					
Jeudi	2	9	16	23	
Vendredi	3	10	17	24	

Soit un total derepas x € =

(le paiement devra être joint au bulletin d'inscription)
chèque à l'ordre du Trésor Public

RAPPEL IMPORTANT

Toute modification (rajout ou annulation qu'en cas de force majeure, exp : maladie) d'une inscription devra obligatoirement intervenir 24 heures avant la date concernée avant 14 h 00 à l'Agence Postale ou sur le répondeur de la mairie (0385401354). REMARQUE : aucun report ne sera possible s'il ne relève pas d'un cas de force majeure.

Si le délai de prévenance de 24 h n'est pas respecté, tout repas commandé non pris par l'enfant sera facturé aux parents et toute demande d'inscription supplémentaire sera rejetée. Prévenir en cas d'imprévu la Mairie ou l'Agence Postale.



FICHE D'INSCRIPTION PAR ENFANT CANTINE SCOLAIRE DE LOISY

MAI 2019

A retourner au plus tard le VENDREDI 12 AVRIL 2019

à l'Agence Postale Communale, tél : 0385270437

(ouverte : lundi et samedi 9h00 à 11h50 - mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h20)

ou à déposer dans la boîte aux lettres grise « CANTINE » située à droite de l'agence.

Nom et Prénom :

Fréquentera le restaurant scolaire de LOISY

PRIX DU REPAS :

- **Enfant : 4,30 € (Régulier : minimum 1 fois par semaine avec cotisation annuelle 25 €
ou 35 € à partir de 2 enfants)**

5,20 € (occasionnel : moins d'une fois par semaine sans cotisation)

- **PAI sans repas, : 2,10 €**

- **Adulte : 5,60 €**

EN MAI 2019, il sera présent (entourez les jours)

Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi					
Jeudi	2	9	16	23	
Vendredi	3	10	17	24	

Soit un total derepas x € =

(le paiement devra être joint au bulletin d'inscription)
chèque à l'ordre du Trésor Public

RAPPEL IMPORTANT

***Toute modification (rajout ou annulation qu'en cas de force majeure, exp : maladie) d'une inscription devra obligatoirement intervenir 24 heures avant la date concernée avant 14 h 00 à l'Agence Postale ou sur le répondeur de la mairie (0385401354).
REMARQUE : aucun report ne sera possible s'il ne relève pas d'un cas de force majeure.***

Si le délai de prévenance de 24 h n'est pas respecté, tout repas commandé non pris par l'enfant sera facturé aux parents et toute demande d'inscription supplémentaire